

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF701

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

ARTICLE 27

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	250 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Plan de pré-recrutement (<i>ligne nouvelle</i>)	250 000 000	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Par cet amendement, nous proposons de mettre en place un plan de pré-recrutement afin de lutter efficacement contre la crise du recrutement que connaît actuellement la profession enseignante.

Nous proposons la création d'une nouvelle voie de recrutement des personnels de l'éducation afin de favoriser l'accès des jeunes de tous les milieux sociaux aux métiers de l'Éducation nationale.

Ce pré-recrutement serait ouvert aux titulaires d'un baccalauréat, qui effectueraient une formation pendant 5 ans. Ce pré-recrutement serait également ouvert aux titulaires d'une licence, qui effectueraient une formation pendant 2 ans. Ces élèves auraient le statut de fonctionnaire stagiaire et seraient rémunérés en conséquence. En retour, ils s'engageraient à rester au service de l'État pour une durée de 10 ans.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer des crédits en autorisation d'engagement et en crédit de paiement à hauteur de 250 millions de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du second degré » vers un nouveau programme « « Plan de pré-recrutement » ». Nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.

»